

# Fédération internationale des géomètres

Autor(en): **Hegg, L.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie**

Band (Jahr): **48 (1950)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- 1° Tachéomètre autoréducteur à double cercle *Kern* DK-RT, avec séparation des images, utilisable avec mire horizontale;
- 2° Tachéomètre autoréducteur à double image *Wild* RDH, avec séparation des images, utilisable avec mire horizontale;
- 3° Prisme stadimétrique à double image *Wild* DM 1 (Diastimomètre de précision), adaptable aux théodolites, avec micromètre, utilisable avec mire horizontale.

Berne, le 24 avril 1950

*Directeur fédéral des mensurations cadastrales: Härry.*

## Fédération internationale des Géomètres

Le Bureau du Comité permanent de la F. I. G. et la Commission spéciale chargée d'étudier la revision des statuts de la Fédération se sont réunis à Paris, à l'hospitalière Maison du géomètre, les 11, 12 et 13 avril 1950. Sous la présidence de M. le Brigadier Killick, secrétaire général de la Royal Institution of Chartered Surveyors, ladite commission a précisé les principes essentiels à la base des statuts, la rédaction de ceux-ci étant laissée à une commission restreinte désignée à cet effet. Le texte définitif des statuts sera soumis au Comité permanent lors de sa prochaine session au Luxembourg. Bien que cette réunion ne revête pas un caractère officiel, le président de la Fédération, M. le Lt-Colonel Marcel Baudet, tint à soumettre aux délégués présents quelques objets d'ordre administratif dont l'examen ne pouvait être différé davantage.

A part la Suisse, les nations suivantes étaient représentées à Paris: la France, l'Angleterre et la Belgique. L'Italie, la Suède et le Luxembourg avaient prié d'excuser leur absence. Des télégrammes d'amitié furent adressés à M. Roupcinsky, membre fondateur et l'un des présidents d'honneur de la Fédération, ainsi qu'à M. Chiaramello, récemment promu sous-secrétaire d'Etat au Gouvernement italien, qui ne pouvaient être des nôtres. La délégation française, présidée par M. Peltier, président du Conseil supérieur de l'ordre des géomètres-experts français, nous fit les honneurs de la maison; avec ses aimables confrères de la Région parisienne, il organisa admirablement ces trois journées dont chacun conservera le meilleur souvenir. M. le professeur René Danger, membre fondateur et président d'honneur de la Fédération, M. le Major général Cole, ancien président et membre d'honneur de la F. I. G., M. Harfield, ancien président de la Royal Institution of Chartered Surveyors, M. Beniest, ancien président de l'Union belge des géomètres-experts, M. le professeur Dr Bertschmann, ancien président de la Fédération, et M. Pfanner, trésorier du Comité permanent, prirent une part active aux délibérations. Notons encore que plusieurs dames et quelques jeunes apportèrent un rayon de soleil dans l'austérité de ces séances qui furent agrémentées par d'intéressantes visites et excursions.

C'est ainsi qu'à l'Hôtel de Lauzun, dans le Vieux Paris, M. Lolier, directeur du Service d'Accueil de la Ville de Paris, y évoqua avec esprit et humour l'histoire du passé et décerna à notre distingué président, M. Marcel Baudet, le «diplôme d'Ami de Paris», en hommage du Comité d'Accueil. Nous eûmes le privilège de visiter l'annexe de l'Institut géographique national à Saint-Mandé sous l'aimable conduite de son directeur général, M. le Général Hurault. Il fut question essentiellement du Service de la photogrammétrie de la Direction de la topographie et l'on nous parla des levés, des redressements et des restitutions en vue de l'établissement de la carte de France. Cette carte, à l'échelle du 1:20 000, comprendra une fois terminée 8000 feuilles.

La visite du Service du cadastre à Saint-Germain-en-Laye fut pour nous d'un intérêt tout particulier. Le directeur de cet important service, M. Herbin, qui représenta le Ministère des finances au Congrès de Lausanne, exposa avec clarté et compétence l'organisation du cadastre en France, la réfection des plans cadastraux, leur mise à jour et montra les différents procédés utilisés pour la reproduction des plans. On sait que l'«ancien cadastre», qui revêt le caractère d'un instrument fiscal, dote chaque commune territoriale d'un plan parcellaire, d'un tableau d'assemblage au 1:10 000, d'états de section constituant la légende du plan et de matrices cadastrales pour les propriétés bâties et non bâties. Le plan n'était pas conservé et seules les mutations foncières étaient transcrites sur les matrices cadastrales. La loi du 16 avril 1930 posa le principe d'une rénovation générale de l'ancien cadastre et de la conservation annuelle des plans rénovés. Ceux de nos lecteurs que la question intéresse sont priés de consulter la belle publication du Service du cadastre intitulée «L'évolution du cadastre français depuis 1930», parue lors du 7<sup>e</sup> Congrès international des géomètres à Lausanne. Le Service du cadastre est une des organisations de la grande Administration générale des impôts et du cadastre. Ce service comprend, en effet, le Bureau topographique, le Bureau des travaux, les Evaluations foncières, le Secrétariat général et trois services extérieurs qui sont l'Ecole du cadastre à Toulouse, la Brigade nationale de vérification et la Reproduction des plans. C'est à Saint-Germain-en-Laye que se trouve le Dépôt central des plans de toutes les communes de la France et où les calques-clichés de ces documents sont archivés et judicieusement classés. Cette centralisation a pour but d'assurer la confection des reproductions de plans destinés à l'Administration ou aux particuliers, et permet de rétablir, en cas de nécessité, les collections départementales.

Ces journées si instructives se terminèrent par un déjeuner officiel au Pavillon Henri IV à Saint-Germain-en-Laye d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très étendue sur Paris. La visite du château en cet endroit clôtura une nouvelle prise de contact dont les résultats sont toujours si appréciables dans l'intérêt même de la réalisation des buts poursuivis par notre Fédération.

*Ls. Hegg*